

# CHSCTM

28 octobre 2021

Compte-rendu



## De l'utilité du réseau des acteurs de préventions



*Cette journée du jeudi 28 octobre s'est déroulée en deux temps. La matinée a été consacrée à la séance du plénier CHSCT-M autour des différents rapports des acteurs de la prévention et l'après-midi à un groupe de travail sur la prochaine note d'orientation de la politique ministérielle Santé Sécurité Conditions de Travail.*

### Examen des rapports des différents acteurs et actrices de la prévention

En ce qui concerne les rapports des différents acteurs et actrices de la prévention l'ensemble des organisations syndicales s'est félicité de l'implication et du professionnalisme des ergonomes, des ISST, des médecins du travail et des assistant.e.s des services sociaux dans cette période particulière de crise sanitaire. Leur rôle a été crucial.

**Solidaires Finances** espère que les liens que ces différents acteurs et actrices ont pu tisser entre eux et avec les RH locales se maintiendront dans l'avenir pour faciliter la déclinaison des politiques ministérielles de Santé Sécurité Conditions de Travail localement.

Tous les rapports soulignent la nécessité et l'importance d'avoir un réseau d'acteurs et d'actrices de la prévention propre à notre ministère.

**Solidaires Finances** souligne ce point au regard des prochaines discussions qui se profilent avec la mise en œuvre des Comités Sociaux d'Administration. Leur création ne doit ni remettre en cause l'existence de la politique ministérielle de santé et sécurité au travail, ni les différents réseaux de la prévention qui la font vivre.

**Solidaires Finances** a également demandé le renforcement de ces équipes au vu des effets à long terme de la crise sanitaire. Bien entendu le secrétariat général souligne l'importance du rôle crucial des préventeurs pendant cette période de crise mais n'a donné aucune réponse sur un renforcement en moyens ou en effectif !

Si l'administration se félicite de leur travail, en revanche, elle ne tire, et nous pouvons que le regretter aucun enseignement des différentes rapports pour les prochaines politiques SSCT

Les constats sont toujours faits mais sans prendre ni la mesure de la réalité du terrain ni corriger les erreurs commises en matière de santé, sécurité et conditions de travail. Pour exemple, l'ensemble du ministère vient de traverser une crise sanitaire inédite liée à la propagation d'un agent biologique, le Secrétariat général comme les directions générales ne nous ont présenté aucun bilan et surtout aucun retour d'expérience sur la gestion de cette crise.

- **Quels sont les enseignements retenus si un nouvel agent virologique devait sévir ?**
- **Qu'avons nous appris de cette crise ?**
- **Quelles sont les points à améliorer ?**

Encore une fois, la gestion s'est faite au gré des aléas nationaux et l'administration agit en réaction plutôt que de chercher à anticiper. Il suffit quand même de voir que les 2/3 des constatations des ISST montraient une absence de conformité avec la réglementation covid.



Sans rechercher la mise en cause de la responsabilité des directions, il faut bien comprendre qu'entre les notes de la DGAFP, les consignes élaborées au niveau ministériel, les prescriptions nationales et leurs applications locales nous constatons une déperdition de 66 %, cela signifie que seulement 1/3 des recommandations ont été mises en œuvre telles qu'elles ont été demandées.

Pour **Solidaires Finances**, il y a un important travail à effectuer sur le contrôle de l'effectivité des mesures actées en matière de sécurité, de santé et de conditions de travail. La prescription ne suffit pas, les guides ne suffisent plus et la formation prend du temps à se diffuser et à produire ses effets.

A la lumière de cette crise sanitaire et de ses conséquences sur la santé au sens large (physique et psychique) des agent.e.s mais aussi sur la santé des collectifs de travail, une démarche volontariste de prévention devrait s'imposer tant au plan national que local d'autant que les réformes se multiplient et s'accroissent.

### Elaboration de la note d'orientation pour 2022

A l'occasion du groupe de travail dédié à l'élaboration de la prochaine note d'orientation, il a été convenu qu'un point spécifique porterait sur le télétravail. Sur la base des travaux réalisés avec l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail), un certain nombre de principes seront repris pour qu'une approche organisationnelle du télétravail soit élaborée en local au plus près des services. Si l'intention de favoriser le débat sur la réalité du télétravail, donc du travail avec la prise en compte de la parole des agent.e.s et l'existence de marges de manœuvre cela constitue une avancée, pour **Solidaires Finances**. Il faudra néanmoins veiller sérieusement à ne pas en rester au stade de la simple intention.

Si la définition de grands principes fondateurs de cette démarche n'appelle pas de remarques, la faire vivre, trouver un équilibre entre les besoins individuels et collectifs au travers de réalités d'organisation du travail multiples et diverses, laisse dubitatif au vu des pratiques existantes.

La question de l'animation de ce(s) débat(s) autour du travail se pose également: cadres de proximité et/ou assistant.e.s de prévention et/ou référent.e.s télétravail ? Quels moyens, toutes les assistantes et les assistants de prévention ne sont pas à temps plein sur la mission ? Mission de la, du référent télétravail ? Quelle formation ? Etc...

L'ensemble de ce travail initié avec l'ANACT doit être repris dans le protocole d'accord du télétravail ministériel en cours de discussion au sein du ministère.

Le rapport de la médecine de prévention alerte sur les effets à long terme de la crise sanitaire, les conséquences des confinements successifs, les bouleversements de l'organisation du travail sans oublier la fragilisation de celles et ceux qui étaient déjà en difficulté.

Pour **Solidaires Finances**, il serait temps que les différents instigateurs de réformes en tout genre prennent conscience de leur responsabilité du contexte d'incertitudes voire de fragilité dans lequel peuvent se trouver les agents et agentes. Cela devrait les faire réfléchir, sinon à les ajourner ou au moins à les entreprendre autrement !



A cette occasion, **Solidaires Finances** a rappelé qu'il ne faut pas négliger l'autre pan de la problématique du télétravail qui est la réflexion sur l'ergonomie du poste de travail au domicile.

La prochaine note d'orientation (NO) devrait être également complétée de l'avis des différents acteurs de la prévention sur le sujet du télétravail. Il s'agit d'avoir le point de vue des médecins du travail sur la partie santé au travail, des ISST sur l'aspect réglementaire et des ergonomes sur la partie organisation du travail. **Solidaires Finances** exige qu'un travail spécifique sur la mise en œuvre effective des préconisations de la NO soit engagée parce qu'il est plus que regrettable de devoir enchaîner les NO les unes après les autres sans voir d'effets au niveau local sur le quotidien des agent.e.s.

L'administration nous a également présenté le planning de mise en œuvre du nouvel outil de recensement des risques professionnels PREV'ACTION qui viendra remplacer DUERP/PAP en 2023. Ses avantages principaux devraient être : une ergonomie plus adéquate et permettre une mise à jour en temps réel des données, risques professionnels et mesures de prévention. L'année 2022 sera une année d'expérimentation qui se fera au niveau du CHSCT de Lyon. Comme **Solidaires Finances** l'avait demandé, le pôle ergonomie du ministère sera présent dans la phase de paramétrage de l'outil avec les assistants, assistantes de prévention et pendant la phase d'expérimentation également.